

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal
jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

➤ **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :

- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
- Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

➤ **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :

- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
- Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

➤ **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :

- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
- Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

➤ **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :

- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
- Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

➤ **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :

- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
- Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donateurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers –
parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10
avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie
qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 avril 2025

- Compte-rendu –

Présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire de mairie

Participaient également en début de séance : Zoé JEUNOT (CM2), Selin OZTURK (CM2) et Romane DIOMEDE (CE2), déléguées de classes à l'école primaire

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : **Agnès SANCEY-FOURNEROT**

- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons

- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

➤ **Dispositif de diffusion de l'information aux habitants** : présentation du dispositif « Panneau Pocket »

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adopter une nouvelle méthode de diffusion d'informations, pour compléter puis remplacer la méthode actuelle d'envoi d'informations aux habitants par mails, méthode qui présente des contraintes et des insuffisances.

La secrétaire de mairie présente sous forme de projection l'application de diffusion d'informations « Panneau Pocket », et explique l'intérêt et la facilité de cette application pour l'information des habitants. Le coût annuel du dispositif est de 230 € TTC avec une option de personnalisation. Un panneau de signalisation à poser à l'entrée du village est aussi proposé pour 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Une information plus détaillée sera diffusée en temps utile pour expliquer le fonctionnement de l'application.

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024
- Affectation et reprise des résultats 2024 sur le budget 2025
- Budgets primitifs 2025

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, afin de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de viabilisation, bénéficie d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis après la vente des terrains et les travaux de finition de viabilisation, sera clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

- **Comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats 2024 à l'exercice 2025**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2024. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs : dépenses, recettes et résultats, en fonctionnement et investissement selon tableau ci-dessous.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats des exercices antérieurs à l'exercice 2025, selon le même tableau ci-dessous :

Commune de Gennes										
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025										
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 659,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068	137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002	228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR	- 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001-135	130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068	- 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002	127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR	-
									Solde d'exécution (DI) art 001	0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025	
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068	
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002	-
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR	-
									Solde d'exécution (RI) art 001	947,70

- **Budgets primitifs 2025**

Les projets de budgets 2025 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste depuis 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et

une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux des taxes à leur niveau de 2024, soit 35,15 % (foncier bâti), 27,62 % (foncier non bâti), et 12,92 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2024 de 242 408 € après déduction de l'effet du coefficient correcteur de 18 996 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2025 de 64781,89 €.

Subventions aux associations : le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association « les Galopins » pour les frais d'entretien des ânes
- 250 € à l'association « la Ronde de l'Espoir » en appui à la Ligue contre le Cancer, pour une étape de la caravane cycliste à Gennes prévue le 5 septembre
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les travaux de première phase de viabilisation sont achevés, et le budget 2025 sera donc marqué en dépenses par le financement de ces investissements, et en recettes par l'emprunt bancaire d'attente, l'avance du budget principal, puis la vente des terrains.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 80 000 €. Cette avance permettra de limiter le recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2025 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

➤ **Sauvegarde informatique externalisée** : avenant à la convention avec l'ADAT

La commune a conclu en septembre 2020 une convention avec l'ADAT pour assurer la sauvegarde externalisée des données informatiques communales, comptabilité et fichiers bureautiques. L'ADAT propose un avenant à cette convention en raison d'un changement d'hébergeur.

Cet avenant n'implique pas de modification de tarif. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cet avenant.

➤ **Zone artisanale** : présentation des projets des entreprises

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
- 4 mars : SCOT comité syndical
- 6 mars : GBM conférence des maires
- 6 mars : GBM Conseil de communauté
- 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
- 12 mars : Syndicat du marais
- 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
- 19 mars : GBM commission des finances
- 24 mars : Sivu-Sages
- 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
- 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
- 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
- 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l'Habitat
- 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d'activités

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

● **Ecole**

Le Conseil d'école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d'une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

- **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

- projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
- 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

- Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
- Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
- Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d'un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.

Éléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.

Éléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi :	8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi :	9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés :	10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 15 mai 2025
